

Le journal de

STEENWERCK

FORUM

SAMEDI 5 SEPT

SALLE DES SPORTS, SALLE OMNI
HANGAR DUTRIE, SALLE DU
ECOLE D'ART, ATELIER

ACCUEIL



CULTURE

CULTURE



CULTURE

FAMILLE

TOURISME

SP

SPORT



ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE



LOISIRS

SPORT



SOCIAL



FORUM

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 DE 14 À 17 HEURES

SALLE DES SPORTS, SALLE OMNISPORTS,
HANGAR DUTRIE, SALLE DU RYTHME,
ECOLE D'ART, ATELIER THÉÂTRE

DES

MAISON DECANTER, MUSÉE DE LA VIE
RURALE, MÉDIATHÈQUE DU BOURG,
COURTS DE TENNIS, TERRAIN SYNTHÉTIQUE

ACCUEIL ET INFOS À LA SALLE DES SPORTS

ASSOCIATION



commune de
STEENWERCK

L'EDITORIAL DE JOEL DEVOS



INFORMATIONS MUNICIPALES

- Compte-rendus des conseils municipaux
- Etat civil
- Avis d'enquête publique
- Forum des associations
- Message pour les aînés

SCOLAIRE / JEUNESSE

- Ecole Jean Monnet
- Ecole du Tilleul
- Accueils de loisirs petites vacances
- En route vers la 6^{ème} !

INFOS DES ASSOS

- Brocante et marché de Noël
- Festival conteurs en campagne
- Médiathèque de la Croix du Bac
- Musée de la vie rurale
- Médiathèque du Bourg
- Yoga et bien-être
- Fitness Steenwerck
- Harmonie Municipale
- L'Endroit du Décor
- Rock à Steenwerck
- Atelier Danse
- Invitation des jardins fleuris



Téléphone : 03.28.49.94.78

Site internet : steenwerck.fr

Infos : contact@steenwerck.fr



: Ville de Steenwerck

Directeur de la publication : Joël Devos

Directeur de la rédaction : Joël Devos

Rédaction : Mairie & Associations

Crédits photos : Mairie & Associations

Secrétariat & Impression : Michel Forceville

Tirage : 1 800 exemplaires

Dépôt légal : Juin 2008

Journal gratuit

Publication disponible en lecture et
téléchargement sur steenwerck.fr

Même si le soleil et la canicule de cet été nous conduisent à plus de légèreté dans nos comportements, le virus est toujours là, tel un fauve tapi dans l'ombre, attendant ses proies.

Il convient ainsi de rester vigilant et continuer de respecter les gestes barrières jusqu'à ce qu'un vaccin nous permette de retrouver des relations à la fois plus normales et plus humaines.

Dans ce contexte, les événements festifs qui ponctuent d'ordinaire la vie de notre village ont tous été annulés depuis le printemps dernier et continueront de l'être à l'automne prochain, au grand dam des Steenwerckois, des associations et des commerçants pour lesquels ils revêtent une importance économique certaine.

Nous en sommes tous profondément désolés mais la mise en danger de la santé des plus fragiles d'entre nous en particulier, serait irresponsable !

Néanmoins, les accueils de loisirs se sont déroulés sous les meilleurs auspices et les animateurs ont du faire preuve d'imagination pour que tout se passe bien dans les respect des contraintes sanitaires . Merci à eux !

La rentrée scolaire se profile à l'horizon et d'ores et déjà je souhaite à tous nos enfants mais aussi à leurs maîtres et à leurs parents une année plus sereine que celle qui vient de s'achever !

Bonne fin d'été et excellente rentrée à toutes et à tous !

*Bien Cordialement
Joël Devos*

Compte-rendu du Conseil municipal du 08 juin 2020

1 – Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Nombre de membres au conseil d'administration du CCAS : 12 membres.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 – Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire précise qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu. Il rappelle également la délibération fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au recensement des candidats.

Les candidats sont les suivants : Catherine DUPLOUY, Cécile DEVADDERE, Monique LAPORTE, Katya DECALF, Marie France BRICHE, Eric DEGHOY.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 – Désignation d'un délégué pour représenter la commune au sein des instances du CNAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué qui sera appelé à représenter la Commune au sein des instances du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Catherine DUPLOUY, candidate, est élue à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 – Création de la Commission d'Appel d'Offres et élection de ses membres

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, sont constituées pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

- Le maire (Président) et son représentant
- 5 membres du conseil municipal élus en son sein

Le Maire procède au recensement des candidats.

Candidats membres titulaires :

- Dorothee DEBRUYNE
- Gontran VERSTAEN
- Amandine TRANCHANT
- Eric DEGHOY
- Odette DELESTREZ

Candidats membres suppléants :

- Sandrine RAMON
- Pascal THELLIER
- Vincent DELMARRE
- Gervais COUPIN
- Pierre DUPLOUY

La liste présentée est élue à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

5 – Composition de la liste de présentation de la commission communale des impôts directs

Aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué (président) et six commissaires. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le Conseil Municipal doit dresser une liste en nombre double soit 32 noms de contribuables dont 1 domicilié en dehors de la commune. Sur cette liste, le Directeur des services fiscaux désignera 8 titulaires et 8 suppléants dont 1 domicilié en dehors de la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de dresser la liste composée de 32 noms soit 16 titulaires et 16 suppléants (2 x 8 contribuables) dont deux résidant en dehors de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

6 – Élection des délégués titulaires et suppléants de la commune de Steenwerck au SIECF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF), dont la commune est membre, assure la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et les compétences optionnelles d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et réseaux de télécommunications téléphoniques. L'article 9 des statuts du SIECF prévoit que chaque commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Comité syndical du SIECF.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Candidats membres titulaires :

- Mark MAZIERES
- Patrice SEINGIER
-

Candidats membres suppléants :

- Pierre DUPLOUY
- Gontran VERSTAEN

La liste présentée est élue à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

7 – Désignation des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Maison de retraite – Résidence Abbé Lefrancois

Monsieur le Maire précise que trois délégués titulaires doivent être désignés pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la Maison de Retraite-Résidence Abbé LEFRANCOIS.

Le Maire est membre de droit et obtient la qualité de Président du Conseil d'Administration.

Candidates déléguées titulaires : Catherine DUPLOUY, Katya DECALF

Les candidates sont élues à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

8 – Désignation d'un délégué communal au groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de Radinghem en Weppes (GDON)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué qui sera appelé à représenter la Commune au sein du GDON de Radinghem en Weppes.

Candidat délégué : Maxime DESPRINGRE

Le candidat est élu à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

9 – Désignation d'un représentant pour siéger au sein de l'association OGEC Primaires et Collèges Bailleul Steenwerck

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un représentant qui sera appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'association OGEC Primaires et collèges Bailleul Steenwerck.

Candidat : Vincent DELMARRE

Le candidat est élu à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

10 – Désignation de délégués à l'Association Lys sans Frontières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association Lys Sans Frontière.

Il rappelle à l'Assemblée que l'Association Lys Sans Frontière dont le siège social est situé à LA GORGUE, a pour objectif le développement et la promotion du tourisme et des loisirs dans la Vallée de la Lys.

Il demande au Conseil de procéder à la désignation de ces deux délégués. Les statuts de l'association indiquent que le poste de trésorier est dévolu à l'adjoint au Maire de Steenwerck en charge du tourisme.

Candidat délégué titulaire :

Candidat délégué suppléant :

Vincent DUCOURANT

Hugues DECLERCQ

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

11 – Désignation du correspondant défense de la commune

Considérant que le correspondant défense a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région pour les questions de défense. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière afin d'exercer une mission d'information et de sensibilisation des citoyens de la Commune aux questions de défense.

Le conseil municipal doit désigner un tel correspondant et en transmettre les coordonnées au préfet.

Monsieur le Maire propose que Patrice SEINGIER soit le correspondant défense de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

12 – Autorisation de signature d'une convention 2S2C avec l'Education Nationale

Grâce à la mobilisation exceptionnelle des équipes enseignantes et des services municipaux, les élèves steenwerckois ont pu regagner la classe depuis le 11 mai 2020 dans des conditions garantissant la plus grande sécurité pour l'ensemble de la communauté éducative.

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur, compte tenu des mesures de distanciation prévues dans les protocoles sanitaires, l'organisation du temps scolaire a pu faire l'objet d'adaptations locales importantes.

Dans ce cadre, les écoles confrontées à des capacités d'accueil insuffisantes pour garantir les conditions prévues dans les protocoles sanitaires peuvent mettre en place le dispositif « Sport, Santé, Citoyenneté, Civisme » (2S2C), annoncé par J-M. BLANQUER, ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse le 21 avril et évoqué par le Premier ministre le 28 avril devant l'Assemblée Nationale. Cet accueil spécifique sur temps scolaire vise à proposer des activités se déroulant dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement.

La commune de Steenwerck s'est portée volontaire pour expérimenter ce dispositif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « 2S2C » et à prendre toutes dispositions et décisions pour la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 21 heures.

Compte-rendu du Conseil municipal du 22 juin 2020

1 - Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Il peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé de créer 8 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Le Conseil Municipal désigne au sein des commissions suivantes :

1 - ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE, ECOLOGIE <ul style="list-style-type: none">• Mark MAZIERES• Gontran VERSTAEN• Patrice SEINGIER• Hugues DECLERCQ• Eric DEGHOY• Maxime DESPRINGRE• Pierre DUPLOUY• Laurent HENNERON• Catherine ODEN• Pascal THELLIER• Myriam TRAISNEL	2 - AMENAGEMENT ET TRAVAUX <ul style="list-style-type: none">• Patrice SEINGIER• Amandine TRANCHANT• Gontran VERSTAEN• Marie-France BRICHE• Gervais COUPIN• Michaël DECHERF• Eric DEGHOY• Odette DELESTREZ• Catherine ODEN• Sandrine RAMON• Pascal THELLIER• Myriam TRAISNEL
3 - CITOYENNETE ET AGRICULTURE <ul style="list-style-type: none">• Patrice SEINGIER• Gontran VERSTAEN• Hugues DECLERCQ• Odette DELESTREZ• Maxime DESPRINGRE• Laurent HENNERON• Catherine ODEN• Myriam TRAISNEL	4 - POLITIQUES EDUCATIVES <ul style="list-style-type: none">• Annick BROION• Catherine DUPLOUY• Amandine TRANCHANT• Laure D'HERT
5 - CULTURE ET TOURISME <ul style="list-style-type: none">• Vincent DUCOURANT• Marie-France BRICHE• Michaël DECHERF• Vincent DELMARRE	6 - ENFANCE-JEUNESSE <ul style="list-style-type: none">• Amandine TRANCHANT• Annick BROION• Laure D'HERT• Myriam TRAISNEL
7 - AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES <ul style="list-style-type: none">• Catherine DUPLOUY• Marie-France BRICHE• Gervais COUPIN• Katya DECALF• Cécile DEVADDERE• Sandrine RAMON	8 - VIE ASSOCIATIVE <ul style="list-style-type: none">• Dorothée DEBRUYNE• Amandine TRANCHANT• Marie-France BRICHE• Laure D'HERT• Michaël DECHERF• Pierre DUPLOUY

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 - Décision d'aliénation d'une partie du chemin rural du Hameau du Bleutour

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural jouxtant la propriété de Mme et M. Belpalme au Hameau du Bleutour, a cessé d'être affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années, et que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation d'une partie du chemin rural du Hameau du Bleutour et décide son déclassement pour partie et son intégration dans le domaine privé communal.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 - Avenant n°2 au lot n°1, Gros-œuvre - V.R.D. - plâtrerie - peinture - carrelage, du marché de travaux d'extension du Musée de la Vie rurale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°048-2018 du 30 octobre 2018 retenant les entreprises pour le marché de travaux d'extension du Musée de la Vie rurale et la délibération n°029-2019 du 6 juin 2019 relative à l'avenant n°1 au lot n°1, Gros-œuvre - V.R.D. - plâtrerie - peinture - carrelage, permettant de rehausser la plateforme de fondation de 25 cm afin qu'elle soit hors d'eau.

Il informe l'Assemblée qu'il est envisagé de remplacer l'enrobé initialement prévu au marché par la pose de pavés en pierre bleue dans la serre.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition de l'entreprise NOVEBAT, titulaire du lot n°1, Gros-œuvre - V.R.D. - plâtrerie - peinture - carrelage, prenant en compte ce changement.

Il informe l'Assemblée que le coût de la réalisation de ces travaux entraîne une augmentation forfaitaire de 6 028,44 € H.T., ce qui amène l'ensemble du lot (marché et avenants) à 260 505,67 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition de l'entreprise NOVEBAT pour un montant de 6 028,44 € H.T., soit 7 234,13 € T.T.C. qui fera l'objet de l'avenant n°2 au lot n°1.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 - Créations et fermetures de postes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins des services administratifs et techniques nécessitent la création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

5 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre de l'emploi des techniciens territoriaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 12 décembre 2020, il a été décidé de mettre en place le R.I.F.S.E.E.P, à compter du 1er janvier 2020, pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles.

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal et considérant que ce nouveau régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale et remplace les autres régimes indemnitaires le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place du R.I.F.S.E.E.P au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux, à compter du 01/09/2020, sous réserve de l'avis favorable du CTPI.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

6 - Admission en non-valeur de titres irrécouvrables – créances éteintes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courriers en date du 24 janvier 2020 et du 12 mars 2020, Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul, a fait parvenir des états de produits irrécouvrables sollicitant des admissions en non-valeur.

S'agissant de créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement, ces pertes sur créances seront comptabilisées en dépenses du budget 2018 au compte 6542.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés pour un montant global de 430,90 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures.

Compte-rendu du Conseil municipal du 08 juillet 2020

1 – Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 de la commune et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. Dominique GALLOIS, Inspecteur Principal des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 – Approbation du compte administratif – Exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif de l'exercice 2019 se résume ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE DES SECTIONS
RECETTES 2019	2 942 474.55 €	923 876.06 €	3 866 350.61 €
DEPENSES 2019	2 534 942.79 €	1 120 741.33 €	3 655 684.12 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	+ 407 531.76 €	- 196 865.27 €	+ 210 666.49 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2018	+ 846 759.46 €	- 73 663.26 €	+ 773 096.20 €
Part affectée à l'investissement Exercice 2019 (1068)	- 593 142.98 €	-	- 593 142.98 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2019	+ 661 148.24 €	- 270 528.53 €	+ 390 619.71 €

Considérant que Mme Marie-France BRICHE, conseillère municipale, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif en qualité de doyenne de l'assemblée, considérant que toutes les écritures du compte administratif sont conformes à celles reprises au compte de gestion 2019 du Comptable, il est proposé au Conseil Municipal de donner acte au Maire de la présentation du compte administratif 2019 et de voter le présent compte administratif de l'exercice 2019.

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT	+ 661 148.24 €
1) Affectation en réserves en investissement (R 1068) sur la ligne «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour couvrir le besoin de financement (F)	218 977.98 €
2) Report en fonctionnement (R 002) Le surplus (A+B-F) est affecté sur la ligne R002 «Excédent de fonctionnement reporté»	442 170.26 €

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 – Vote des taux et produits de fiscalité directe locale – Exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 014-2019 du 04 avril 2019 fixant les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2019 comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	20,00 %
Taxe sur le Foncier bâti	20,00 %
Taxe sur le Foncier non bâti	36,20 %

Pour 2020, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux a été fixée par les services fiscaux à un taux de + 0.90 %.

Les bases prévisionnelles d'imposition de la commune pour l'année 2019 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Bases fiscales 2019	Bases fiscales prévisionnelles 2020	Variation
Taxe d'habitation	2 164 000 €	2 189 000 €	+ 1.16 %
Taxe sur le foncier bâti	1 663 000 €	1 693 000 €	+ 1.80 %
Taxe sur le foncier non bâti	253 300 €	256 300 €	+ 1.18 %

Compte tenu de ces bases d'imposition, le produit attendu des taxes directes locales à taux constant en 2020 est de 869 181 €.

M. le Maire propose de maintenir les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti au taux de 20 % et de maintenir le taux pour la taxe sur le foncier non bâti (36.20%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 tels que proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

5 – Vote du budget primitif – Exercice 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 374 466,89 €	3 374 466,89 €
Section d'investissement	1 909 019,24 €	1 909 019,24 €
TOTAL	5 283 486,13 €	5 283 486,13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 tel que proposé.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

6 – Création d'une activité accessoire pour assurer les fonctions de directeur des accueils de loisirs au mois d'août 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter des directeurs pour assurer l'encadrement et l'animation des accueils de loisirs qui se dérouleront, cette année, du 3 au 21 août 2020.

Considérant que la personne pressentie pour exercer ces fonctions est fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale, et qu'à ce titre, elle peut être recrutée dans le cadre d'une activité accessoire.

Il propose au Conseil de créer une activité accessoire pour assurer les fonctions de Directeur des accueils de loisirs (encadrement et animation) du « l'ALSH Maternel » qui se déroulera du 3 au 21 août 2020 et de rémunérer forfaitairement cette activité accessoire à hauteur de 1 819 € Brut.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

7 – Désignation d'un coordonateur communal et d'un coordonateur communal suppléant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population est organisé tous les 5 ans par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques (INSEE) en partenariat avec les communes. L'organisation de cette collecte d'information se déroulera du 21/01/2021 au 20/02/2021.

Cette opération doit être supervisée par un agent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et un coordonnateur suppléant :

- Monsieur Ludovic TOP, adjoint administratif est désigné coordonnateur
- Madame Doriane DILLIES adjoint administratif est désignée coordonnatrice adjointe

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

8 – Demande de subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) – Conseil Départemental du Nord

Le Département du Nord accompagne les communes de moins de 5000 habitants dans leurs projets du quotidien et de proximité. Cet accompagnement peut concerner les projets d'investissement, d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de la commune.

La ville de Steenwerck souhaite aujourd'hui mobiliser ce fonds au titre de la première tranche programmée de travaux de restauration de l'Eglise Saint Jean-Baptiste.

Un diagnostic patrimonial réalisé en février 2018 par Monsieur Bisman, architecte du patrimoine, fait apparaître de nombreux désordres : éclatement de briques, fissurations verticales sur les bas-côtés, descellements, etc. La couverture en fibro-ciment est fatiguée, le manque de zinguerie et d'ardoises entraînant de multiples infiltrations. Enfin, l'état sanitaire du clocher monumental est considéré comme alarmant : éclatement du béton, fissurations verticales, maintien temporaire par un frettage métallique.

L'avant-projet sommaire (APS) présenté à la commune le 20 décembre 2019 propose de scinder en deux tranches les travaux de restauration, en fonction des urgences sanitaires. La première concerne exclusivement la réfection du clocher, la seconde visera la reprise des couvertures mentionnées supra.

La commune de Steenwerck sollicite l'intervention du Département du Nord dans le cadre du fonds d'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) au titre des travaux relevant des deux tranches de travaux, prévus pour durer 28 mois.

Eléments financiers :

1. Dépenses

Le montant total des travaux s'élève à 963 410,74 € HT, soit 1 156 092,89 € TTC.

2. Recettes

En plus de sa participation directe en dépenses d'investissement, la commune de Steenwerck lancera une campagne de souscription publique et sollicitera les concours de :

- Conseil Départemental (ADVB) : 300 K€
- CCFI (FSIC) : 50 K€
- Etat (DETR) : 150 K€
- Fondation du patrimoine : 30 K€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à solliciter le concours du Département du Nord, au titre du fonds d'aide départementale aux villages et bourgs à concurrence de 300 000 €, en vue des travaux de réfection du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 30

Etat-civil

NAISSANCES :

COPPIN Jade née à Armentières le 26 mai 2020
GODART Nathan né à Hazebrouck le 15 mai 2020
COMPÈRE Cassandre née à Lille le 27 mai 2020
VANDAMME Elie né à Armentières le 15 juin 2020
TURF Gabin né à Armentières le 18 juin 2020
TATENCLOUX Milann né à Armentières le 20 juin 2020
TOP Louison né à Armentières le 26 juin 2020
PLOUVIER Mathis né à Lille le 21 juillet 2020
OTTE Sacha né à Armentières le 21 juillet 2020
DEHAY Mathilde à Armentières le 25 juillet 2020
MICHEL DUMEZ Élio à Lille le 23 juillet 2020

MARIAGES :

BOUCHER François et **STRECK** Marie le 27 juin 2020
LEFEBVRE Yoan et **BIDOLET-BOURGIN** Manon le 27 juin 2020
LEPEER Mathieu et **VINCENT** Pauline le 04 juillet 2020
FATRAS Rémi et **DELECROIX** Valentine le 11 juillet 2020
KWITA Jean-Michel et **BRAEM** Aurélie le 18 juillet 2020

DÉCÈS :

SCHRIFVE Roger à Steenwerck (84 ans)
BOLLIER veuve **PLANCKE** Marie Thérèse à Armentières (90 ans)
WAREMBOURG Yvette à Steenwerck (90 ans)
CHIEUX Bernard à Steenwerck (70 ans)
BEGHIN épouse **LOGIÉ** Marie Madeleine à Steenwerck (90 ans)

Les personnes ne souhaitant pas figurer sous notre rubrique Etat Civil doivent le faire savoir en Mairie, que ceci les concerne personnellement ou concerne un parent.

En bref...

La Municipalité recherche un distributeur bénévole pour le journal de Steenwerck à compter de mi-août.

Le secteur à couvrir est le suivant : rues de la Ménegatte, de la Hollebecque, du Pont d'Achelles, des Hucquet ainsi que le chemin de Halage.

Si vous êtes intéressé(e), merci de vous faire connaître à l'accueil de la Mairie.

Dates des prochains **journaux de Steenwerck**

N°	Date limite d'envoi des articles	Date de parution estimée
241	Samedi 24 Octobre 2020	2 Novembre 2020
242	Samedi 19 Décembre 2020	05 Janvier 2021



Attention, les articles sont désormais à renvoyer le samedi au plus tard et non plus le lundi soir afin de permettre une mise en reproduction plus rapide.

Pour nous transmettre vos articles et photos, merci d'utiliser exclusivement l'adresse suivante : markmazieres@steenwerck.fr.

Si vous êtes peu familier avec l'usage de l'outil informatique, envoyez vos documents sous format Word, nous nous chargerons de la mise en page.

PRÉFECTURE DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de STEENWERCK

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société **WAREMBOURG et FILS**, dont le siège social est situé 13 rue de l'Epinette à STEENWERCK (59181), a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter et d'agrandir un élevage avicole de 117 600 emplacements sur le territoire de la commune de STEENWERCK.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique en mairies de STEENWERCK (Nord) et de SAILLY-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais) pendant trente jours consécutifs, soit du 7 septembre 2020 au 7 octobre 2020, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 5 février 2020, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (préciser : dossier WAREMBOURG à STEENWERCK ;
- de façon orale à la commissaire-enquêtrice pendant ses permanences ;
- par voie postale au siège de l'enquête - Mairie de STEENWERCK (59181) 27 Grand place – A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. **Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées, donc accessibles sur internet.**

Madame Pierrette MAILLARD, en sa qualité de commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairies de STEENWERCK (Nord) et de SAILLY-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais), aux lieux de consultation du dossier les :

Mairie de STEENWERCK	Mairie de SAILLY-SUR-LA-LYS
Lundi 7 septembre 2020 de 9 h à 11h30 (début de l'enquête) Samedi 19 septembre 2020 de 9h à 11h30 Mercredi 7 octobre 2020 de 13h30 à 16h30 (heure de clôture de l'enquête)	Vendredi 25 septembre 2020 de 13h30 à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord et sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2020> et du Pas-de-Calais : <http://pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/ICPE-AUTORISATION>.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Bureau d'Etudes Ressources & Développement – Tél. : 03.28.40.81.19 – contact@ressources-et-developpement.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2020> et du Pas-de-Calais: <http://pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/ICPE-AUTORISATION> ainsi qu'en mairies de STEENWERCK et de SAILLY-SUR-LA-LYS pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de STEENWERCK rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

Forum des Associations : Samedi 05 septembre de 14 heures à 17 heures

Les associations vous invitent à les rencontrer sur leurs lieux de pratique afin de vous proposer des animations et vous donner envie de pratiquer :



Salle des Sports : Rock à Steenwerck, Fit in Bac, Not so Bad, Un défi un espoir pour la vie, la Ferme des Orgues, Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine, Familles rurales.

Cours de Tennis extérieurs :
Tennis Club



Médiathèque du Bourg : Médiathèque

Terrain synthétique : Hockey
Club Val de Lys



Salle Omnisports : Judo Club,
Basket Club, Taï Jitsu



Musée de la vie rurale : US Canettes, Médiathèque de la Croix du Bac (+cours informatiques)



Salle du Rythme et Ecole d'Arts : Atelier Danse,
Ateliers d'Arts, Fitness, l'Endroit du Décor



Hangars Dutrie : les Archers,
Pétanque de Steenwerck



Maison Decanter : Harmonie et Ecole de Musique



Home des Jeunes



MESSAGE POUR LES AÎNÉS

Madame, Monsieur,

C'est avec regret que cette année nous ne pourrons vous inviter au traditionnel banquet des aînés.

En effet, le virus circule toujours dans notre pays, ce qui nous oblige à la prudence et il serait irresponsable de notre part que de mettre votre santé en danger. Nous avons donc décidé d'annuler cette manifestation ainsi que la distribution de la coquille de Noël.

En remplacement, la Municipalité offrira **un unique colis à tous les Steenwerckois âgés de 65 ans et plus.**

Ce colis sera attribué sur **inscription** et sera à retirer en mairie la semaine du **2 au 7 novembre**. Les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer peuvent se rapprocher des services municipaux.

Seules les personnes inscrites en Mairie avec le bordereau ci-joint pourront bénéficier du Colis ! Cette organisation nous permet de répondre au mieux à vos demandes, et d'éviter ainsi les erreurs et les oublis.

Le maire
Joël DEVOS

Inscription au Colis des Aînés

Imprimé à retourner en Mairie impérativement avant le 1^{er} octobre 2020

M.....

MME.....

Adresse.....

Tél :/...../...../...../.....

SOUHAITE(NT) RECEVOIR LE COLIS DES AÎNÉS.

Pour toute information : vous pouvez contacter directement la mairie au 03.28.49.94.78

Cet été l'école Jean Monnet a répondu à l'appel lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale pour la mise en place des « vacances apprenantes »

Nous avons présenté 3 projets, entièrement pris en charge par l'état .
Aucune participation n'a été demandée aux familles .

Les élèves volontaires ont donc participé à une classe de découvertes en Centre de Nature de Houthland et /ou à l'école ouverte .

Durant ces semaines, les élèves ont bénéficié de cours le matin encadrés par des enseignants de l'école .

L'après-midi, de belles activités ludiques, sportives et culturelles ont proposées pour découvrir et apprécier la nature !



L'école Jean Monnet accueille les enfants à partir de 2 ans !
Pour toute demande d'inscription veuillez contacter la Directrice
Madame Chaou :
tél : 02 28 49 98 59
email: ecole.jeanmonnet.steenwerck@laposte.net

A L'ECOLE LE TILLEUL

Revenus petit à petit sur les bancs de l'école, c'est dans **la joie et la bonne humeur**, malgré les mesures de distanciation et le respect de règles d'hygiène assez contraignantes, que l'année s'est terminée pour les élèves de l'école le Tilleul.

Les élèves de CE2 CM1 CM2 ont d'ailleurs été inspirés par les gestes barrières et en ont créé **une danse**. 🎵🎵🎵

Les plus grands ont pu la présenter aux parents et à quelques membres de l'équipe municipale !

En effet, une petite réception a eu lieu un soir après l'école pour les élèves de CM2, afin de clore, tout de même de façon conviviale, leur dernière année

de primaire... Les futurs collégiens ont ainsi reçu livre de prix, dictionnaire et

calculatrice, avant de participer à **un petit goûter** offert par la mairie.



Plus tôt dans la journée, c'est en classe que les enfants de maternelle et du Cp au CM1 s'étaient vu remettre, pour clôturer cette année particulière, **un bel ouvrage** qui laissait envisager de belles lectures et autres activités créatives pour les vacances !



Accueils de loisirs - Petites vacances 2020-2021



Candidature Directeur et Animateur A déposer en mairie avant le **15 septembre 2020**

Nom et Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : N° sécurité sociale :

Adresse email :

Formation

Diplômé(e) BAFD Equivalent

BAFA Equivalent

Stagiaire BAFD

BAFA

Qualifications supplémentaires PSC1
 Surveillant de baignade
 Autre :

SOLLICITE un poste **de directeur** **d'animateur** aux périodes de petites vacances scolaires suivantes :

Automne 2020 Semaine 1 Semaine 2

Noël 2020 Semaine 1 Semaine 2

Hiver 2021 Semaine 1 Semaine 2

Printemps 2021 Semaine 1 Semaine 2

Je ne connais pas encore mes disponibilités

Observations :

Pièces à joindre à votre demande **pour toute 1^{ère} demande d'emploi**

- une lettre de motivation et un C.V.
- la photocopie du livret de formation (pour les stagiaires)
- la photocopie du BAFD ou du BAFA
- la photocopie de la carte d'identité et de la carte vitale



En route vers la 6^{ème} ou... *Fin d'année scolaire en mode confiné.*

Les cérémonies de remise des dictionnaires et calculatrices aux élèves de CM2 furent un peu particulières en cette année 2020.



Pas de fête à l'école du Tilleul mais tout de même une danse sur le thème des gestes barrières chorégraphiée par Madame Carpe. Cette sympathique soirée a ainsi permis à l'équipe enseignante, Monsieur le Maire, Amandine Tranchant, Annick Broion et Monique Laporte de souhaiter bon vent aux jeunes Crébaciens en route pour le collège.



Quelque temps plus tard, une petite visite dans chaque classe a permis la traditionnelle remise des prix.





Les élèves de CM2 de l'école Jean Monnet, accompagnés de Monsieur Dekeyne, ont été reçus à la Mairie en présence de Monsieur le Maire et d'Annick Broion. Après un temps d'échange et une animation « cups » présentée par les enfants, le dictionnaire - précieux outil qu'internet ne saura jamais remplacer - et une calculatrice leur ont été offerts au nom de la municipalité.

Dans l'après-midi, les livres de prix ont été remis dans chaque classe de l'école.



BROCANTE & MARCHÉ DE NOËL DE STEENWERCK

Les conditions sanitaires actuelles et probablement encore d'actualité en septembre, ne nous permettront pas de vous accueillir dans des conditions convenables.

De ce fait, nous avons le regret de vous annoncer **l'annulation de l'édition 2020 de notre brocante.**

Néanmoins, n'ayez crainte, notre équipe de bénévoles est déjà à pied d'œuvre pour vous concocter un **Marché de Noël inoubliable.**

Bénédicte DAVID et les bénévoles de
l'Association Marché de Noël, organisatrice



**12 & 13
décembre 2020**

Festival conteurs en Campagne

www.foyersruraux5962.fr Tél:03 21 54 58 58

Fred Duvaux et Jules Rambaud

" La chasse au Squonk "



Un crapaud, c'est moche. Mais un crapaud ne sait pas qu'il est moche.

Un Squonk n'a pas cette chance. Lui il sait qu'il est laid, et ça le rend très triste.

Attendez.... Vous ne connaissez pas le Squonk?

A vrai dire, nous non plus; enfin, on ne l'a jamais vraiment vu. Mais parfois, la nuit, au fond des bois de Pennsylvanie, Etats Unis, on peut l'entendre pleurer...

Et quand il pleure, il laisse des flaques d'eau, comme des traces. Alors partons à la chasse! Prenons nos grosses bottes et surtout ouvrons nos oreilles.

C'est que dans cette forêt américaine d'autres bestioles rôdent: le chat-cactus, le mange-manche, la truite à fourrure, le lapin à cornes sans oublier le terrible "Hide-Behind", que personne n'a jamais vu car il est toujours caché dans le dos des gens.

LA CROIX DU BAC - STEENWERCK - DIMANCHE 4 OCTOBRE à 16H30

Salle du Temps Libre

Public familial à partir de 7 ans Tarif plein: 6 € et tarif réduit: 3 €

renseignements et réservation obligatoire au 03 28 44 03 32



pour rejoindre notre association "Conte à tous Vents", ouverte à tous ,envoyer un mail à: conteatousvents@gmail.com

PS: Ce spectacle se tiendra en fonction des conditions sanitaires appliquées à cette date.

Si chacun de nous fait le peu qu'il peut avec conviction et responsabilité, je vous assure que l'on fera énormément.

Pierre Rabhi.



CRéation D'UN JARDIN-POTAGER

La médiathèque de la Croix du Bac vous propose un atelier le jeudi 10 septembre à partir de 18h00. Ce premier atelier a pour objectif de faire émerger les besoins et les envies de ce futur espace collectif. Cette première rencontre sera l'occasion de nous découvrir et d'échanger ensemble sur le devenir du jardin/potager inspiré des modèles en agroécologie et permaculture.

Pour notre plus grand bien, une auberge espagnole finalisera notre soirée.

Alors si ce projet vous tente, n'hésitez pas à contacter la médiathèque pour vous inscrire.

A bientôt.

Musée de la Vie Rurale

Demandez le programme!

Sam.
19/09
Dim.
20/09

JOURNEES DU PATRIMOINE : OUVERTURE DE L'EXTENSION DU MUSEE:

Avec les mesures sanitaires en vigueur : masque, distances, sens unique de visite.

À partir de 14h le samedi, et de 15h le dimanche. Entrée libre au chapeau.



Sam.
19/09

À 18h CONFERENCE /PRESENTATION

"Nature en Hauts-de-France", un ouvrage de sensibilisation du grand public à la richesse du patrimoine naturel régional par Vianney FOUQUET missionné par le conservatoire botanique
Thème : état des lieux de la biodiversité en région (enjeux, principaux milieux naturels, espèces phares).
Gratuit



Sam
03/10

CONCERT À 20h00 : LES GRAND(ES) DE LA CHANSON FRANCAISE PAR CLAIRE DANJOU :

Au programme, un cocktail de mots et de mélodies savoureuses avec les chansons pétillantes de Claude Nougaro, le swing déjanté de Boris Vian, les textes mélancoliques de Barbara... le public est invité à chanter sur certaines chansons (distribution des paroles). 10€ réservations au 03 28 50 33 80 ou contact@musee-steenwerck.com



Ven
23/10

A 20h : CONCERT EN CERCLE : ANTI-TEMPÊTE

Anti-tempête, c'est un concert en cercle pour 120 personnes. Ça parle de refuge intérieur, de serpent qui se mord la queue et du nid d'un coucou. C'est une pièce en trio : **Thomas Demuyneck** à la guitare, **Sara Ruiz Marmolejo** aux objets et autres textes, et **Tony Melville** au violon et au chant.

10€ réservations au 03 28 50 33 80 ou contact@musee-steenwerck.com



A suivre sur le site du Musée :

www.musee-steenwerck.com

et sur facebook les animations suivantes :

Dimanche 4 octobre de 14h à 19h FÊTE DE LA CONFITURE

Vendredi 30 octobre à 20h repas spectacle avec Gaëtan LECLERC, neveu de Félix

Samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre: BIVOUAC 14/18 animations programmées sous réserve de l'évolution de la Covid 19

Musée de la Vie Rurale

LES EXPOSITIONS

DESIGN : LA NOUVELLE SERIE D'ANIMATIONS ORGANISEE PAR LE RESEAU PROSCITEC.

Comme chaque année, le Musée participe au collectif d'animations du réseau PROSCITEC, association qui fédère une centaine de structures des Hauts de France en rapport avec le patrimoine industriel et la mémoire des métiers.

Le thème « design , du beau à l'utile, » est décliné chez nous par l'exposition 100 ans de mode , 1850/1950 que vous découvrirez à partir du samedi 19 septembre à 14h et jusqu'à novembre 2021, dans le nouveau bâtiment.



UN ARTISTE ,UN MOIS...

Bousculée par l'arrêt dû à la crise de la Covid, la programmation des expositions a repris depuis juillet avec les peintures de François MEDE . En ce mois d'août ce sont les œuvres de

Sabine TRANCHANT

qui seront suivies en septembre par

celles de Joël BAILLEUL

puis de Philippe VANARDOIS.



Ces expositions sont visibles aux heures d'ouverture du musée



A découvrir également jusqu'à la fin novembre les sculptures métalliques d'Alain BOCHARD qui sont placées dans les vitrines de l'accueil, dans la cour et dans l'arboretum.

La médiathèque de Steenwerck-Bourg...

L'heure de la rentrée a sonné !

Mais pendant la canicule , nos responsables de la médiathèque aidées de quelques bénévoles n'ont pas chômé ! Elles ont fait du rangement afin de réorganiser les locaux en prévision d'importants travaux (mise en place **d'un nouvel escalier** qui vous permettra d'accéder à l'étage avec de nouveaux espaces ;)

Aussi dès septembre (et +/- 3 mois) , seule la pièce principale sera accessible au public avec un service restreint . Nous allons donc faire un choix pour les emprunts :

- les DVD enfant, un choix de CD récents et tous les romans adultes (sauf les science -fiction)

ainsi que les livres enfants et ados resteront à disposition .

- Les documentaires livres et DVD ainsi que les livres classiques seront inaccessibles .

Vous pourrez toujours profiter du « service navette » du réseau (demandes sur le site internet de la Serpentine par vos soins ou en passant par les bénévoles lors des permanences).

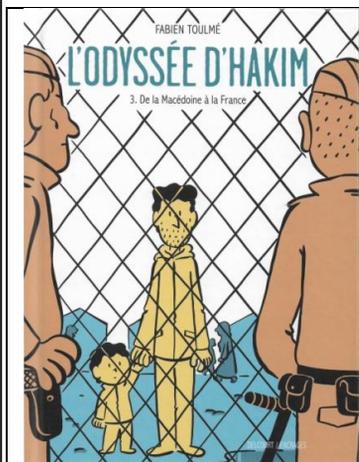
Nous sommes conscients de ces désagréments, mais cela nous permettra de vous offrir une surface supplémentaire de 85 m². Un grand merci à la municipalité qui a programmé ces travaux et en assure la réalisation.

Derniers C.D. achetés : Pour les enfants : Livres-CD : « 8 comptines des 4 saisons » – « Mes comptines sur un air de jazz » – « Comptines pour se relaxer » – « Hop dans la lune » – « Petit chat à la fête foraine »

Pour tous :

Bob Dylan « Rough and Rowdy Ways » - « Le pari(s) des Enfoirés » - Jenifer « Nouvelle page »- Carla « L'autre moi » - LEJ « Pas peur » - Christophe « ETC Vol 1 et 2 » - « Symphonie pour la vie »

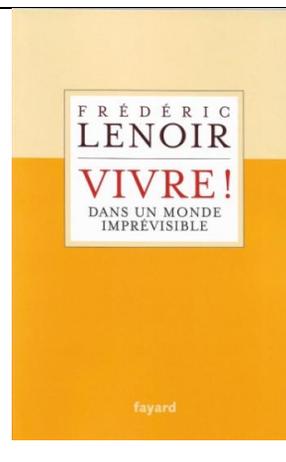
Et bien sûr de nombreux D.V.D. et nouveaux romans !



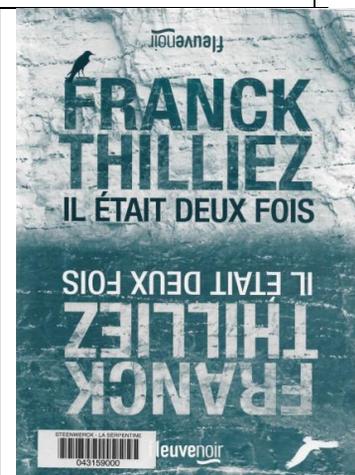
En Bd 3^{ème} tome de l'Odyssee d'Hakim, histoire et intégration d'une famille de migrants



Une histoire de famille et surtout de femmes



Dans un langage accessible à tous, F Lenoir nous propose un manuel de résilience





Association « *Yoga & Bien-être* »

FICHE D'INSCRIPTION : saison 2020 /2021

La saison démarre le Mardi 1er SEPTEMBRE pour le Yoga

et Vendredi 4 SEPTEMBRE pour la gymnastique douce Pilates

Vous souhaitez vous maintenir en forme ! Donnez-vous un peu de temps libre pour y arriver sans vous poser trop de questions, juste un peu d'étirements, de mouvements, et tellement de bienfaits ! Une découverte que vous apprécierez sans aucun doute. Rejoignez les membres de l'Association « Yoga & Bien-être » vous y serez bien accueilli, **deux séances vous sont offertes.**

N'hésitez pas, venez sans crainte, no stress ! A bientôt.

Nom et Prénom

Adresse :

Numéro de tél :

Adresse Internet :

S'INSCRIT AU (X) COURS de : (rayer la mention inutile)

- **Yoga le mardi de 9H15 A 10H30 (salle omnisports Maurice Declercq) – prévoir un plaid pour le moment de relaxation.**
- **Gym douce (Pilates senior) le vendredi de 10H15 A 11H15 – (salle du rythme, rue du Mortier) – pensez seulement à prendre des chaussures, ballerines, jamais utilisées dans la rue pour ne pas abîmer le parquet.**

SIGNATURE

Documents à fournir :

Fiche d'inscription ci-dessus dûment remplie

Obligatoirement un certificat MEDICAL dès la première séance

avec mention de (des) l'activité (s) autorisée (s) et de la durée de sa validité

2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse.

La cotisation annuelle (payable par chèque de préférence) est fixée à **60 euros**

par activité **ou 110 euros** pour les deux.

Il est possible de s'inscrire par trimestre (il s'agit de trimestre scolaire et non civil), dans ce

cas, la cotisation est fixée à **25 euros** par activité.

Cependant nous émettons une réserve quant à la reprise, elle se fera en fonction de l'évolution du COVID 19, les cours pourraient également s'arrêter si le virus venait à nouveau à s'amplifier, de toute manière des dispositions de distanciation seront prises avec toutes les précautions nécessaires et indispensables.

Le bureau : MM Savart Delangue B. , Marmet MP., Collérie A., et les autres membres du CA.



Les membres de l'association du FITNESS vous invitent à les rejoindre dès le lundi 7 septembre. Découvrez et appréciez des cours variés dans une ambiance rythmée! Dorothee, Agathe et Arnaud animeront vos soirées !

Lundi 19h00 - 20h00 : Cardio / Abdos-Fessiers avec Arnaud

Mardi 19h30 - 20h30: Remise en forme avec Agathe (ATTENTION : salle du Dojo, rue de Nieppe à Steenwerck, derrière la maison Decanter)

Mercredi 19h30 - 20h45 : Renforcement Musculaire - Piloxing avec Dorothee

Jeudi 19h00 - 20h00 : Chorégraphie sportive et rythmée avec Agathe

La cotisation annuelle est de 105.00 Euros pour les Steenwerckoises et 115.00 Euros pour les Extérieures.

En raison de la pandémie, une réduction de 20 euros (valable pour la saison 2020-2021) sera appliquée à toutes les adhérentes qui étaient inscrites en 2019-2020

ATTENTION

Le règlement et le certificat médical sont obligatoires DES LE 1^{ER} COURS
Une permanence sera assurée 15 mns avant chaque cours pendant tout le mois de septembre.

Pour les inscriptions, il est obligatoire d'apporter :

- La fiche d'inscription remplie
- 1 certificat médical
- Le règlement (facilités de paiement)

Delphine Blanpain - 06.11.28.83.38

Carole Delbecq - 06.27.62.02.28

FICHE D'INSCRIPTION 2020/2021

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone Portable :

Nom et coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème :

PS : Quand le temps le permet, les cours du mercredi peuvent se dérouler en extérieur.

« L'association décline toute responsabilité en cas de problèmes de santé liés à la pratique du fitness »

Le

Signature

Harmonie Municipale de Steenwerck



Nous avons le regret de vous annoncer l'annulation de notre concert annuel de fin d'année en raison des conditions sanitaires du moment.

Nous espérons pouvoir nous produire devant vous lors de notre traditionnelle Sainte Cécile qui aura lieu le

Dimanche 15 novembre 2020



PROLONGEMENT DES INSCRIPTIONS !!

Envie d'apprendre la musique ??

Venez découvrir l'école de musique lors du forum des associations

le **5 septembre 2020** après-midi
à la salle Decanter.



ON VOUS MANQUE ??

N'hésitez pas à aller nous écouter sur
notre page **YouTube**

ou

visiter notre page **Facebook**



@ harmonie : harmonie.municipale.steenwerck@gmail.com

@ l'école de musique : emsteenwerck@gmail.com



Après cette longue période d'absence liée au confinement puis aux vacances, un petit espoir de reprise de la vie de l'association semble revenir.

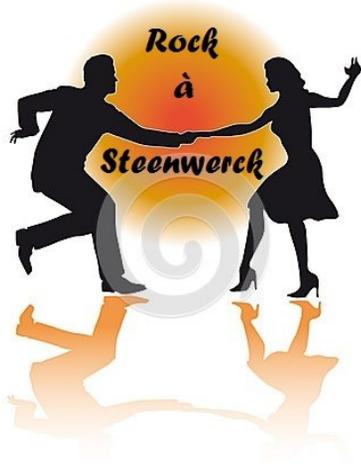
C'est pour marquer le début de la saison 2020-2021 que nous frappons...

Les **3** Coups

Pour vous **inscrire**,
vous **renseigner**, ou
obtenir les dernières
informations concernant
la saison...

5 Septembre
14h à 17h
Salle de théâtre
rue du mortier
dans le cadre du
forum des associations.





Rock à Steenwerck!
Rock à Steenwerck!

**A partir du lundi 31 août 2020, Steve vous propose
1h30 de cours de Rock 4 Temps dans une ambiance
conviviale**



Ouvert à tous



Le lundi (sauf vacances scolaires) de 20h à 21h30



Salle du Temps Libre à la Croix du Bac (Steenwerck)



Adhésion : 60 €

**Informations et renseignements : 06 40 37 55 59 - 06 31 47 13 09
Facebook: rocka steenwerck courriel: rockasteenwerck@hotmail.com**

Atelier Danse



1

Inscriptions



Nous sommes heureux de vous retrouver et de démarrer une nouvelle année de Danse !

Retrouvez-nous lors du forum des associations le samedi 5 septembre de 14h à 17h pour les inscriptions.

Les cours reprendront dès le lundi 7 septembre.

LES COURS DE 1H00

Mercredi 15h00 : grande section (ayant déjà pratiqué)

Mercredi 16h00 : petite / moyenne et grande section (débutants)

Mercredi 17h00 : cp / ce1

Mercredi 18h00 : ce2 / cm1

Mardi 17h45 : cm2 / 6e

Mardi 18h45 : 5e / 4e

LES COURS DE 1H30

Mardi 19h45 : atelier chorégraphique

Vendredi 17h30 : 3e / seconde

Vendredi 19h00 : première / terminale

Vendredi 20h30 : adultes avancés

Lundi 20h15 : adultes tous niveaux

TARIF ANNUEL

100 euros : Cours de 1h00

125 euros : Cours de 1h30

125 euros : Atelier chorégraphique seul

225 euros : Atelier + cours de 1h30

(possibilité de payer en plusieurs fois)

2

Atelier corps, souffle et sons

Atelier artistique collectif pour créer des liens sensibles et poétiques.



PREMIÈRE SÉANCE

lundi 28 septembre de 10h30 à 12h00

Puis le 12/10, le 2/11, le 16/11, le 30/11, le 14/12

TARIF

25 euros les 3 séances ou 10 euros la séance



3



Retrouvez

L'ATELIER DANSE À L'US CAFÉ LE DIMANCHE 23 AOÛT

Présentation du travail autour de la pièce de Anne Teresa de Keersmaecker « Rosas danst Rosas » effectué pendant et après le confinement.

Infos : atelierdanse.stk@gmail.com

Suivez notre actualité sur

facebook

ENGAGEMENT de PARTICIPATION AUX CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Je soussignée.....

demeurant à STEENWERCK

Rue.....N°

Tél :

m'engage à participer au concours des jardins fleuris 2020 dans la catégorie suivante
(ne choisir qu'une seule catégorie) :

- Maisons avec jardin (visible de la rue)
- Maisons avec jardinet (jardin ne dépassant pas la largeur de la façade, garage compris et 6m de profondeur)
- Fenêtres et façades (fleurissement sur la façade et les fenêtres, sans massif en pleine terre)
- Balcons et terrasses
- Commerces et Entreprises (sauf professions horticoles, fleuristes et grainetiers)
- Cafés – Hôtels – Restaurants
- Fermes (en activité)
- Décor floral sur la voie publique
- Cour fleurie

Fait à STEENWERCK le.....

Signature

Pour faciliter le passage du jury, il est important que chaque maison possède un numéro de voirie visible de la rue

LES EVENEMENTS A STEENWERCK

AOUT

Dimanche 16

Fête du Terroir
Marché de produits locaux
Musée de la Vie Rurale

Vendredi 28

Les Vespérales du Musée
Musée de la Vie Rurale

Soirée de clôture
US Café

Samedi 29

SEPTEMBRE

Forum des Associations

*Salle de Sports
et différents lieux / assos*

Samedi 5

Samedi 5

AG US Canettes
Maison Decanter

Don du sang
Salle Saint-Joseph

Dimanche 6

OCTOBRE

Samedi 3

Trophée de pétanque
Alain Briche
Hangar Dutrie

Fête de la Confiture

Musée de la Vie Rurale

Dimanche 4

LOTO

Un Défi, un Espoir pour la Vie
Salle de Sports

Samedi 10

Samedi 10

Spectacle pour enfants

*Allo Ass Mat
Maison du Temps Libre*

Samedi 17

Concert de Gala
Harmonie Municipale
Salle de Sports

Bivouac 14-18
Musée de la Vie Rurale

Samedi 31

Dimanche 1er



▲ La Compagnie Rêvages à la Médiathèque de la Croix-du-Bac : un spectacle poétique et musical, interactif et joyeux, qui a ravi le public un dimanche matin de juillet !



▲ A l'US Café, l'Association US Canettes a assuré de nombreuses animations culturelles, environnementales et festives durant tout l'été.

◀ La visite agréable et instructive du quartier de la Maladrerie par Eric Deghoy, de l'Association ASAP